

Victoire historique pour la fin des métiers interdits : la proposition de loi est définitivement adoptée !

Ce jeudi 25 novembre 2021 est une date historique pour les près de 4 millions de personnes vivant avec le diabète. L'Assemblée nationale, réunie ce jour en séance publique pour examiner en deuxième lecture la [Proposition de loi relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé](#), a voté l'adoption conforme et définitive de la loi ! La Fédération Française des Diabétiques, mobilisée depuis près de 25 ans pour faire cesser ces discriminations, se réjouit de cette avancée fondamentale pour toutes les personnes concernées.

La Fédération Française adresse ses plus sincères et chaleureux remerciements à l'ensemble des députés et sénateurs ayant contribué à cette grande avancée. Un merci spécial à Madame la députée Agnès Firmin le Bodo pour son soutien et sa mobilisation sans faille pour parvenir à l'adoption définitive de la loi dans un contexte politique et législatif extrêmement complexe.

100 ans après la découverte de l'insuline, le principe de non exclusion à l'embauche en raison de l'état de santé enfin acté :

En France, en 2021, de nombreuses réglementations prévoient encore l'inaptitude par principe des travailleurs diabétiques à l'entrée des fonctions de pompier, policier, contrôleur de train, hôtesse de l'air ou encore marin. [Alizée](#), [Jean-Marc](#), [Yoann](#), [Magali](#), Joël,...tous ont été les victimes de cette aberration juridique. Engagée dans la défense de leurs droits, notre association a œuvré, année après année, pour démontrer que les innovations dans la prise en charge du diabète ont considérablement changé le quotidien des personnes diabétiques, leur permettant d'être des femmes et des hommes, des travailleuses et travailleurs avant d'être des malades.

C'est un message entendu par le législateur qui, par ce vote, entérine une évolution majeure et confirme que la mobilisation collective peut agir sur le quotidien de chacun. Ainsi, c'est désormais pleinement officiel : un comité interministériel sera contraint de se réunir sur une durée de 3 ans pour réviser l'ensemble des textes réglementaires interdisant par principe l'entrée dans certaines fonctions.

Et en cette année d'anniversaire, rappelons que 100 ans d'histoire de l'insuline, c'est aussi 100 ans de patients à la conquête de leurs droits - une histoire à découvrir dans notre film rétrospectif "[100 ans de progrès pour la vie des personnes diabétiques](#)" -. Alors, continuons ensemble d'écrire l'histoire ! Continuons ensemble de nous battre pour une société enfin inclusive des ses près de 4 millions de citoyens vivant avec un diabète !